Déclaration liminaire CAPD du 14 décembre 2012

Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs,

Nous profitons de cette CAPD pour dénoncer la mauvaise gestion du dossier sur les rythmes scolaires par le ministre de l'Education Nationale. Le flou artistique qui l'entoure (des changements tous les quatre matins) et la précipitation dans lequel celui-ci est traité inquiète les collègues, mais aussi les collectivités.

Quand on affiche une ambition, il faut avoir réfléchi en amont aux moyens de ses ambitions, faute de quoi, on reste sur l'éternel effet d'annonce qui caractérise depuis plusieurs années la politique éducative de notre pays.

On expose une idée, celle des rythmes scolaires, fût-elle bonne et ambitieuse mais encore faut-il avoir les moyens pour la mettre en œuvre ! Pensons aux collègues qui, de réforme en réforme, commencent à être lassés du manque de considération de leur professionnalisme et tout simplement de leur métier.

Des précisions ont enfin été apportées sur l'organisation des rythmes de l'élève, mais aucune ne concerne les obligations de service des enseignants, or nous sommes au cœur du système.

Cette nouvelle organisation de la semaine va créer des inégalités entre les communes. Pour le SE-UNSA, si cette réforme doit être appliquée, il faut qu'elle le soit partout dès septembre 2013.

Pour nous, ce projet, tel qu'il est proposé actuellement, n'améliore en rien les conditions d'apprentissage des élèves s'il ne s'accompagne pas d'une redéfinition des disponibilités d'aide aux élèves et d'une révision des programmes, ni les conditions de travail des enseignants.

Si la semaine de 4 jours et demi devait être réalisée par le gouvernement, le SE-UNSA exige une réorganisation « profonde » des 108 heures : plus d'heures de concertation entre les équipes, une baisse du volume d'heures d'APC (activités pédagogiques complémentaires), une réduction des heures d'animation pédagogique et enfin une réelle compensation financière pour tous les collègues.

Depuis des années, les collègues voient inexorablement leur pouvoir d'achat diminuer par le gel du point d'indice, l'augmentation des prélèvements, le jour de carence alors que dans le même temps leurs tâches quotidiennes se multiplient, leurs missions se complexifient. Il est grand temps que le gouvernement fasse un geste envers les enseignants en revalorisant leur rémunération. Celle-ci ne doit pas reposer uniquement sur les primes qui ne touchent pas tous les collègues.

Pour le SE-UNSA, l'avancement ne doit reposer que sur l'ancienneté et la valeur professionnelle, à l'exclusion de toute autre forme de mérite ou de performance basée sur des éléments subjectifs.

Nous rappelons notre opposition au principe de promotions différenciées et revendiquons un avancement accéléré pour tous. Il est regrettable de voir des collègues contraints de ne passer qu'à l'ancienneté ou d'autres partir à la retraite sans avoir atteint le 11ème échelon.

A ce constat, s'ajoute, en tout cas pour notre département, de grandes disparités dans la fréquence des inspections créant ainsi des inégalités entre les collègues au niveau du rythme d'avancement.

Enfin, le SE-UNSA réclame une augmentation du pourcentage de collègues passant à la hors classe de 2% à 7% afin de redonner à chacun de véritables perspectives de carrière.

Le Se-UNSA demeure très attaché au projet sur la refondation de l'Ecole de la République et oeuvrera dans le sens de sa mise en place tout en restant vigilant sur les propositions du gouvernement et en veillant au respect des personnels.

Je vous remercie, Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs, de votre attention.